

22/ ACOMPTE SUR SUBVENTIONS 2002

Rapporteur : Mme GALLOIS

Nous venons de voter le Budget Primitif Général de la Ville pour 2002 et ses budget annexes.

Cependant, un certain nombre d'associations et d'organismes a besoin de crédits dès le début de l'année pour fonctionner normalement.

Il nous est donc proposé de voter le versement d'acomptes à valoir sur les subventions 2002, aux associations suivantes :

• Association l'Escale pour le fonctionnement du Centre d'Hébergement d'Urgence	22 870 €	(150 017,37 F)
• M.J.C. Vallée-Saint-Pierre	38 100 €	(249 919,62 F)
• M.J.C. du Verbeau	38 100 €	(249 919,62 F)
• M.J.C. du Mont-Saint-Michel	30 490 €	(200 001,29 F)
• M.J.C. Schmit 30 490 €.....		(200 001,29 F)
• OGEC Notre-Dame-Perrier	53 360 €	(350 018,66 F)
• OGEC Sainte-Thérèse du Verbeau	22 870 €	(150 017,37 F)
• OGEC Prilly Sainte-Thérèse	30 490 €	(200 001,29 F)
• OGEC Abbé Camut.....	15 250 €	(100 033,44 F)
• Centre Communal d'Action Sociale	762 245 €	(4 999 999,43 F)
• Office des Séniors	15 250 €	(100 033,44 F)
• Musique sur la Ville pour Paul Kuentz	15 250 €	(100 033,44 F)
• Peintres en Champagne	2 285 €	(14 988,62 F)
• Association les JASEES pour le Carnaval	4 575 €	(30 010,03 F)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 Décembre 2001,
OUI l'exposé qui précède,

DECIDE de verser dès le début de l'année 2002 les acomptes sur subventions ci-dessus indiqués ;

DIT QUE la dépense sera financée aux chapitres et articles prévus à cet effet au Budget Primitif 2002 de la Ville.

Le Rapporteur :
Signé : Mme GALLOIS

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal par 32 voix pour et 6 abstentions,
MM. POMMIER, DELLON, Mme BLOT et M. LELOUP ne prenant pas
part au vote,
Prend une délibération conforme.**